Ville de Genève
Conseil municipal

M-646 A1

13 octobre 2008

Rapport final de la commission des arts et de la culture chargée d'examiner la motion du 16 octobre 2006 de MM. Roman Juon, Jean-Louis Fazio, Mmes Nicole Valiquer Grecuccio, Christiane Olivier, Sandrine Salerno et Annina Pfund, renvoyée en commission le 23 avril 2007, intitulée: «Fonds d'art contemporain: pour augmenter l'installation d'œuvres artistiques dans l'espace public».

Rapport de M. Jean-Charles Lathion.

Le Conseil municipal a pris acte du rapport intermédiaire sur cette motion lors de sa séance plénière du 16 septembre 2008. Il a également renvoyé ce jour-là la motion urgente M-823 «Pour un nouveau règlement du Fonds municipal d'art contemporain adapté aux missions confiées» à la commission des arts et de la culture.

Rappel de l'invite de la motion

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de mener une politique active en matière d'intervention artistique dans l'espace public, en particulier dans les quartiers dits «populaires».

Séance du 2 octobre 2008

Lors de cette séance, les commissaires se sont interrogés sur la notion de «quartiers dits populaires» évoqués dans l'invite, certains trouvant cette formulation maladroite, d'autres, les socialistes notamment, la revendiquant. La proposition d'un commissaire de l'Union démocratique du centre «d'augmenter l'installation de lieux d'exposition à la disposition des artistes dans l'espace public» a également été discutée. Elle fera certainement l'objet d'une prochaine motion de la part de ce commissaire.

Après un court examen du texte et des propositions de modification, les commissaires se sont prononcés sur deux amendements concernant l'invite «Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de conduire une politique dynamique en matière d'interventions artistiques dans l'espace public, en particulier dans les quartiers dits «populaires».

La proposition d'invite, ainsi amendée par une commissaire socialiste, est acceptée par 5 oui (3 S, 2 UDC) et 10 abstentions (2 AGT, 3 Ve, 2 DC, 1 R, 2 L).

La présidente a mis ensuite aux voix la même invite, mais avec suppression de la dernière partie: «Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de conduire une politique dynamique en matière d'interventions artistiques dans l'espace public.»

La proposition d'invite ainsi modifiée est refusée par 5 non (3 S, 2 UDC) contre 4 oui (2 DC, 1 R, 1 L) et 6 abstentions (2 AGT, 1 L, 3 Ve).

PROJET DE MOTION AMENDÉE

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de conduire une politique dynamique en matière d'interventions artistiques dans l'espace public, en particulier dans les quartiers dits «populaires».